

Publicité



## Traverses

### Idées, rencontres, lieux — des réflexions du philosophe Yves Michaud.

14/11/2008

#### Un suicide dans les règles (4): sur la chance morale

On ne voit pas au nom de quoi les philosophes qui parlent d'éthique, enseignent l'éthique et même parfois font de la recherche dans ce domaine pourraient se soustraire au jugement éthique.

On est malheureusement obligé de dire que le comportement de ceux qui ont eu le sort de madame Lorne entre leurs mains n'a pas été éthiquement bon. (Voir mes trois billets précédents: le [premier](#), le [deuxième](#), le [troisième](#).)

Ils n'ont peut-être rien fait de mal, ils n'ont sûrement pas voulu ce qui est arrivé, ils avaient sûrement de bonnes raisons de faire ce qu'ils ont fait – il n'en reste pas moins qu'on ne parvient pas à juger leur conduite «bonne», «approuvable», «recommandable». Rien n'est de leur faute, mais leur responsabilité morale est engagée. En 1991, la ministre Georgina Dufoix se défendait dans l'affaire du sang contaminé au journal de TF1 en disant qu'elle était «responsable mais pas coupable». Ici c'est l'inverse, ils ne sont pas responsables mais coupables, oui - moralement...

En disant cela, j'introduis l'idée scandaleuse de chance morale, c'est-à-dire l'idée qu'un agent peut être jugé moralement responsable de faits qui ne sont pas en son contrôle.

Pour le coup, nos deux décideurs de la commission croupion en deviendraient presque des victimes: au fond, ce sont eux qui n'ont pas eu de chance avec ce suicide sur les bras, qui était évidemment en dehors de leur volonté. Pour un peu, on les plaindrait...

La doctrine traditionnellement bien établie (notamment chez les Kantiens) est en effet que l'on ne peut être jugé moralement que sur ce dont on est pleinement responsable. C'est cette doctrine qui donne, je suppose, au président de l'université de Brest sa bonne conscience.

Sauf que même ce président, à supposer qu'il soit pour de bon kantien (je n'ai guère vu de présidents kantien...), sait très bien, quand il sponsorise une association d'étudiants participant à des régates, que nous jugeons différemment le sauveteur en mer qui réussit, celui qui échoue et celui qui meurt dans sa tentative, même si c'est juste une affaire de chance ou de malchance.

Même lui sait très bien que dans le cas qui nous concerne, nous jugeons moins sévèrement les membres de la commission qui, en ne venant pas, laissaient le champ libre aux deux personnes présentes que ces deux personnes elles-mêmes. Même lui sait très bien que nous ne jugerions pas aussi sévèrement ces deux personnes si madame Lorne était restée indifférente à leur décision (pardon ! celle de la commission), si elle avait «seulement» fait une dépression, ou encore si elle avait quitté l'université pour aller faire autre chose - au lieu de se donner la mort. Elles auraient pourtant agi de même: voté sa non-titularisation.

Cette notion de chance morale est bien gênante.

Même si elle a toujours été présente à la réflexion, elle n'a été analysée et examinée en profondeur que depuis une vingtaine d'années. Les deux premiers auteurs à avoir abordé le sujet sont Bernard Williams dans son livre *Moral Luck*, traduit en français sous le titre un peu aplati de *La fortune morale*, et Thomas Nagel dans son livre *Mortal Questions* dont la traduction française n'est plus disponible.

Il ressort de ces analyses au moins deux choses pour ce qui nous intéresse ici.

D'une part la place de la chance dans nos actions est bien plus importante que nous le croyons (voir la manière dont Nagel énumère les types de chance) et donc la notion de chance morale n'est pas si scandaleuse qu'elle en a l'air.

D'autre part surtout, il est probablement plus coûteux de se débarrasser de la notion que de l'accepter – avec les conséquences que cela implique pour le jugement moral puisque cela donne ces «non responsables qui sont quand même coupables».

Pour ce qui est de l'omniprésence de la chance dans nos actions, il faut probablement en revenir d'une conception trop

«contrôleuse», trop confiante, ou insouciant des actions. Nous faisons ce que nous voulons, oui, mais... quand nous y arrivons, quand ça marche, quand ça ne rate pas, et surtout quand ça ne tourne pas à la catastrophe. Ce qui ne nous autorise nullement à bien faire et laisser courir, tout au contraire, mais implique que nous agissions avec précaution et surtout que nous soyons prêts à assumer moralement les conséquences involontaires. Agir, c'est prendre des risques.

Du point de vue de la responsabilité sociale, les systèmes assuranciers sont là pour nous «couvrir»: nous partageons ainsi la chance et la malchance.

Du point de vue moral, il nous faut faire preuve de soin et de prudence dans l'action. Quant à leurs conséquences, il n'y a pas d'«assureurs moraux», juste des ouvertures de parapluie, des petites ou grosses lâchetés – à moins que nous n'assumions courageusement et «répondions» de nos actes au lieu de nous «défausser».

Quant à se débarrasser de la chance morale, c'est une autre affaire puisqu'il nous faudrait nier purement et simplement qu'il y ait quoi que ce soit de tel.

On y parvient en redécrivant les situations et les actions de manière à en éliminer la chance. Si ça marche, on arrive alors à montrer que ce qu'on prenait pour de la chance n'en était pas.

Inutile de dire que dans le cas de madame Lorne ce type d'argumentation risque d'être dévastateur pour nos deux membres de la commission, sauf à montrer que la victime était caractéristiquement suicidaire indépendamment de tout ce qui lui était arrivé...

Certains philosophes (notamment la regrettée Susan Hurley dans son livre *Justice, Luck and Knowledge*) ont introduit une distinction entre chance fine (*thin luck*) et chance épaisse (*thick luck*). Je sais, ma traduction n'est pas bonne, mais je ne trouve pas mieux.

Dans le cas de la chance fine, l'individu est lié à une situation, des faits, des actions, des caractéristiques dont la responsabilité lui échappe.

Ainsi, du point de vue de la chance fine, personne n'est responsable de sa constitution génétique, ni de la famille où il est né, ni des actions qu'il n'a ni commises ni ordonnées, ni encouragées.

La notion de chance épaisse (*thick luck*) désigne cette même chance fine, mais en ajoutant des considérations ou explications sur les raisons de la non-responsabilité: je ne suis pas responsable de mes caractéristiques génétiques parce qu'elles sont déterminées par celles de mes parents – jusqu'au jour où je pourrai aller faire changer certains de mes gènes...

On voit bien que les membres de l'université de Brest ont intérêt à ce qu'on s'en tienne à la chance fine.

Si on traitait en effet leurs actions au moyen de cette notion de chance épaisse, les explications qu'on donnerait de leur non-responsabilité deviendraient vite filandreuses, probablement peu convaincantes, voire évidemment fausses...

C'est pour cela qu'il leur est si important de se retrancher derrière le secret: «le secret des délibérations», «le secret des procédures», le «secret» tout court – autant de manières d'éviter d'entrer dans l'analyse de la chance épaisse.

Je prends juste un exemple de détail: le fait que madame Lorne n'ait pas été prévenue dans des délais raisonnables de son sort.

Les autorités brestoises ne sont sûrement pas responsables du fait que madame Lorne reçut si tardivement notification de la décision la concernant. Un courrier fut certainement envoyé «quelque part», comme on dit chez les psychanalystes. Sauf que les autorités sont alors responsables d'autre chose: d'un style de gestion administrative qui fit qu'elle ne reçut pas cette notification au moment où elle l'aurait dû parce que la lettre était adressée là où elle n'aurait pas dû l'être.

Une analyse de la chance «épaisse» fait toujours intervenir une réflexion approfondie sur le contrôle, le choix, la liberté, la coopération dans les actions. Elle demande de quoi étaient maîtres les gens qui ont décidé, de quoi ils n'étaient pas maîtres, de quoi ils étaient maîtres seulement partiellement.

De fil en aiguille il y a des chances (c'est le cas de le dire) qu'ils apparaissent maîtres de bien plus qu'ils ne veulent bien le dire, au moins «en creux», en termes des omissions, lacunes et abstentions de leurs comportements.

Sur ce point, encore une autre illustration: comment se fait-il que le président de la dite commission ayant rencontré madame Lorne avant les vacances ne lui ait rien dit (abstention)?

Réglementairement, il n'avait rien à lui dire certes - puisqu'on lui avait écrit, mais il aurait pu lui dire quelque chose: bref, il aurait pu agir autrement et il ne l'a pas fait. Là est une partie de sa responsabilité morale.

La meilleure ou moins mauvaise solution est au fond d'admettre que tout acteur doit endosser les conséquences même involontaires de ses actions.

Pour le coup, cela ne plaira ni à nos deux compères de la commission-croupion ni au président brestois.

Qu'y puis-je cependant si la réalité éthique (eh oui, il y en a une!) ne se plie pas à nos désirs de vivre heureusement irresponsables? J'attends que l'on demande aux tribunaux de trancher ces questions authentiquement philosophiques. Tout comme celle de la sollicitude dont je parlerai pour finir parce qu'il est quand même fort de café que ceux qui parlent de

sollicitude, et pas pour la récuser, ne la pratiquent pas... (à suivre).

• **Yves Michaud** •

[Réagissez à l'article](#)

Rédigé le 14/11/2008 à 10:54 dans [Administration](#), [Ethique](#), [Université](#) | [Lien permanent](#)

### Commentaires

J'ai publié les commentaires du nommé Repellaz car ils reflètent parfaitement la malhonnêteté d'un certain nombre de partisans des autorités de l'université de Brest. Honte à eux!

Quant aux accusations qu'il porte contre moi, je le mets au défi d'en donner le commencement d'une preuve. On me reproche plutôt au contraire mon excès tâtilon de précision. Encore un effort messieurs les diffamateurs!

Rédigé par: yves michaud | [le 20/11/2008 à 12:03](#)

Rue89 a repris l'info

<http://www.rue89.com/2008/11/19/une-agreee-de-philo-se-suicide-un-vieux-mal-universitaire-francais>

Rédigé par: En passant | [le 19/11/2008 à 18:15](#)

Je suis extrêmement gêné par la façon dont M. Michaud exploite cette affaire de biellet en billet pour donner de la visibilité à ses réflexions et se donner la belle image du cavalier blanc. J'ai déjà constaté que ses interventions (nombreuses) dans le débat public ne s'appuyaient pas toujours sur des faits vérifiés mais sur des "on-dit" et des demi-infos auxquelles il réagissait sans faire le travail de vérification suffisant.

S'agissant de cette affaire-ci, j'ai trouvé, dans les commentaires des billets précédents, un post d'une personne qui (pour une fois) signait de son nom (Mathieu Gallou), qui se présentait comme membre de l'université en cause, et qui disait positivement que la décision concernant Mme Lorne n'avait pas été un refus de titularisation mais une année de stage supplémentaire (ce qui est désagréable mais ne change rien, ni aux obligations de service ni au salaire, et qui laisse ouverte la possibilité d'une titularisation l'année suivante, d'un appel, etc.). Si c'est effectivement d'un prolongement du stage qu'il s'agit, je n'y vois pas de responsabilité écrasante pour les membres de la commission. Tout au plus un avertissement concernant sa résidence - tout le monde sait que l'on s'engage à demeurer sur place lorsque l'on est recruté. Or cette info n'est jamais reprise, jamais confirmée ni infirmée. Et par ailleurs, le principe d'une titularisation après stage me semble parfaitement légitime, même si c'est une étape supplémentaire dans un parcours déjà lourd: il y a des gens qui ne sont pas faits pour un métier, et ce n'est que la pratique qui peut le faire voir.

Je serais M. Michaud, je me garderais d'échafauder toute une théorie morale autour d'un cas qu'il connaît si mal dans le détail, de son propre aveu. Le jugement éthique est vital certes, les principes doivent être finement élaborés, mais avant tout l'application aux faits doit reposer sur une casuistique irréprochable. Appliquons ses propres principes à M. Michaud: ne pas commencer par s'assurer de tous les faits dont il parle avec désinvolture le met dans une situation de "chance ultra fine", c'est-à-dire qu'il se prive de moyens de maîtrise dans l'exercice de sa responsabilité - alors que ses accusations peuvent elles-mêmes avoir des conséquences extrêmement lourdes pour les personnes mises en cause.

(J'ai une chance sur dix de ne pas être "modéré par M. Michaud, mais je la tente !)

Rédigé par: Jacques Répellaz | [le 17/11/2008 à 09:59](#)

Il me semble que l'institution universitaire abrite en son sein un de ces mensonges idéologiques terriblement français (quand l'arbre idéologique cache la forêt des faits). Elle le sait, en a peur, et cultive donc le secret.

Quiconque a travaillé dans l'université, quelque soit la discipline, doit savoir que l'institution grouille de Balthazar Gracian de bas étages cachés sous des postiches socratiques.

Son fonctionnement est régie par des commissions souveraines pratiquant la cooptation dont le principe essentiel (qui en est l'essence) semble être l'éthique à toute épreuve des membres de commissions. L'infailibilité des corps supérieurs de l'université en quelques sorte...Mais qui donc a crée l'institution universitaire en Europe occidentale?

Or, triple hélas, dans ces commissions ne sont que des hommes, finalement assez peu supérieurs et très largement moyens, dont la profondeur de la réflexion éthique s'arrête souvent a un intérêt particulier et conjoncturel.

A la base, la cooptation est antinomique avec le 'conflict of interest' des anglo-saxons, notion élémentaire qui devrait être a la base d'une réforme universitaire.

Acceptons ce fait et que la réforme soit!

Rédigé par: Damien | [le 16/11/2008 à 20:02](#)

Merci, M. Michaud, pour ces réflexions passionnantes qui témoignent de l'urgence de philosopher et, pour les philosophes, de l'urgence de se parler, afin de sortir du mutisme méchant et mortel qui obère l'avenir même de l'enseignement philosophique aujourd'hui en France.

Rédigé par: boust | [le 15/11/2008 à 23:35](#)